



## 1 Grossesse

### 1-3 Examens médicaux et instruction sanitaire pour les femmes enceintes

#### (1) Examens médicaux des femmes enceintes

Pendant la grossesse une bonne alimentation et beaucoup de repos sont important, n'oubliez pas non plus de passer d'une façon régulière les examens médicaux. Vous pouvez passer des examens médicaux gratuitement ou à frais réduits durant la grossesse dans un organisme de soins médicaux du lieu de votre domicile. Vous obtiendrez le formulaire des examens médicaux en même temps qu'un carnet de santé maternelle et infantile.

#### (2) Visite instructive par une sage-femme et par une infirmière de santé publique

Dans chaque municipalité, il existe un service à domicile gratuit d'une sage-femme ou d'une infirmière de la santé publique pour vous expliquer le déroulement d'une grossesse et les affaires à préparer pour un accouchement. Vous devez faire la demande de ce service à la mairie de votre domicile.

C'est gratuit, vous pouvez demander directement ou votre médecin traitant peut également vous donner une lettre de recommandation pour ce service.

#### (3) Établissement de l'assistance publique

Si pour des raisons financières la personne a du mal à payer les frais d'accouchement, elle peut bénéficier d'un accouchement dans cet établissement. Pour cela, il faut en faire la demande à l'avance à la mairie et compléter la procédure avant la naissance.

#### (4) Cours maternel/cours parental

Dans chaque municipalité, des cours sont organisés donnant des connaissances pratiques et enseignant les techniques concernant la grossesse, l'accouchement et la puériculture

Seules les femmes enceintes et leurs familles ont le droit d'y participer. Les frais de participation sont gratuits.